

BRUYÈRES

BULLETIN MUNICIPAL

Édition 2023-1

ET MONTBÉRAULT

 **Panneau
Pocket**

n°1 en
France

Les informations et alertes
de votre Mairie sont sur
PanneauPocket



1

Téléchargez gratuitement
l'application

2

Recherchez votre Commune
ou votre Code Postal

3

Cliquez sur le  pour
l'ajouter à vos favoris et
recevoir les notifications

Scannez-moi



Play Store



Apple Store



App Gallery



Pour rester informés

....*Tout sur votre ville....*

Mot du Maire



Les efforts consentis pour contenir les dépenses de fonctionnement de la commune, malgré la forte hausse du prix des énergies, alliés à un très faible taux d'endettement (80€/habitant) ont encore permis au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année. L'État a relevé les bases locatives cadastrales de 7,10% pour les propriétaires, cette valeur sert de base pour le calcul de l'impôt foncier. Cet accroissement de charge nous a paru suffisant dans le contexte économique actuel. Cette décision

n'entravera pas notre programme d'investissement et nous veillerons à respecter nos prévisions budgétaires.

Mais le rôle du Maire ne se cantonne pas à la gestion purement comptable et organisationnelle de la commune. Il est le premier élu vers qui l'on se tourne en espérant trouver une solution quelle que soit la nature du problème qui nous préoccupe. Aujourd'hui, plus qu'hier, le Maire est devenu l'élu qui doit encaisser les humeurs de ses concitoyens. Si d'aucuns le font avec tact et politesse, d'autres s'autorisent des remarques inappropriées.

Être Maire, c'est avant tout être en empathie avec les habitants, savoir être à l'écoute et, si c'est nécessaire, ne pas donner satisfaction à toutes les demandes. L'intérêt général sera toujours privilégié à l'intérêt particulier.

La démission du Maire de Saint-Brévin-les-Pins m'a touchée. Qu'on puisse s'opposer physiquement à une personne et à ses biens me révolte, alors que nous avons la chance de vivre dans un pays de droit où chacun peut faire valoir légalement ses revendications. La violence, qui fait la une de l'actualité régulièrement, est inadmissible. Elle n'entraîne que de la tristesse et du désordre : « lorsque la violence entre dans la maison, l'ordre et la justice s'en vont par la cheminée » (proverbes et sentences turques-1872)

Que l'été qui arrive vous soit doux, qu'il soit propice aux retrouvailles familiales et amicales.

Bien à vous

Marie-Pierre Tokarski

Sommaire

P.2	Mot du Maire	P.18	État Civil
P.3	Synthèse des Conseils Municipaux	P.19	Infos du CCAS
P.6	Actualités locales	P.20	Bibliothèque Arsène Houssaye
P.9	Travaux dans la commune	P.21	Rubrique Loisirs
P.11	Fiscalité 2023 - Biens immobiliers	P.22	Histoire de Bruyères
P.12	Présentation des Finances	P.24	Infos de nos associations
P.14	Âges et Vie 2024	P.32	Numéros et infos utiles
P.16	Races Invasives sur notre commune		

Délibérations du Conseil Municipal (Synthèse)



Les comptes rendus complets sont consultables à l'affichage dans le hall de la Mairie et sur le site de la commune : <https://bruyeres-et-montberault.fr>



SEANCE DU 16 décembre 2022

2022_47 - AUTORISATION POUR ENGAGER 25 % DES CREDITS D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide : d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, selon l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales

2022_48 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION BRUYERES LOISIRS

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 2.500 euros à l'association Bruyères Loisirs de BRUYERES ET MONTBERAULT et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2022_49 - SUBVENTION A L'AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 400 euros à l'amicale des jeunes sapeurs pompiers de BRUYERES ET MONTBERAULT.

2022_50 - SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention d'un montant de 1.000 euros à l'amicale des sapeurs pompiers de BRUYERES ET MONTBERAULT.

2022_51 - ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AU PERSONNEL A L'OCCASION DES FETES DE FIN D'ANNEE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- L'octroi de chèques cadeaux d'une valeur de 100 € à chaque agent des services municipaux, titulaires, stagiaires et contractuels de droit public ou de droit privé présent au 1er septembre et toujours en activité en décembre de l'année en cours ou bénéficiant d'un congé rémunéré.

SEANCE DU 17 février 2023

2023_01 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal opte à l'unanimité pour l'adhésion au groupement d'achat d'électricité de l'USEDA.

2023_02 - BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif de l'année 2023 est voté à l'unanimité :

- Fonctionnement dépenses : 2.747.706,18 €
- Investissement dépenses : 2.815.850,85 €

Dont :

- 324.915,32 € de reste à réaliser en investissement dépenses
- 98.260,71 € de reste à réaliser en investissement recettes.

Délibérations du Conseil Municipal (Synthèse) suite...



SUITE de la Séance du 17 février 2023

2023_03 - RAVALEMENT DES FACADES DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les travaux de ravalement des façades de la mairie. Des demandes de subventions sont déposées auprès des services de l'État et du Département.

2023_04 - REFECTION ET MISE EN VALEUR DU REMPART NORD

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les travaux de déconstruction du bâtiment situé au 3-5 avenue de Verdun et la mise en valeur du rempart

Des demandes de subventions sont déposées auprès des services de l'État et du Département

2023_05 - SUBVENTION AU SECOURS POPULAIRE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 500 € au Secours Populaire ;

2023_06 - SUBVENTION AUX RESTAURANTS DU COEUR

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 500 € aux Restaurants du Cœur.

Séance du 12 avril 2023

2023_07 - CONSTAT DE DESAFFECTATION ET DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Constaté la désaffectation de l'immeuble sis au 15 rue des Tisserands, cadastré C 2229 et C 2230, à un service public à l'usage du public, ledit immeuble étant à ce jour fermé et inutilisé depuis le 31 juillet 2014 ;
- Prononcer le déclassement de ce bien du domaine public pour une incorporation au domaine privé de la commune.

2023_08 - VENTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 15 RUE DES TISSERANDS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser la vente à la SCI ARC ou à défaut à toute personne physique ou morale qui se porterait acquéreur de l'immeuble sis au 15 rue des Tisserands, cadastré C 2229 et C 2230, au prix de 50.000 € net vendeur ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2023_09 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme

2023_10 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'attribution d'une allocation complémentaire de 4000€ au CCAS de la commune.

2023_10 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. LHOMME, 1er Adjoint, approuve le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Marie-Pierre TOKARSKI, maire.

Délibérations du Conseil Municipal (Synthèse) suite...



SUITE de la Séance du 12 avril 2023

2023_11 - AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter au budget communal de 2023 :

- au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés », la somme de 1.758.482,18 €
- au compte 1068 « réserves, excédents de fonctionnement capitalisés » 687.174,90 €

2023_12 - VOTE DES TAUX

Considérant l'augmentation de 7,1% des valeurs locatives définie par la loi de finances, les taux d'imposition restent inchangés :

- 18 % pour la taxe d'habitation des résidences secondaires, autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et locaux vacants depuis plus de 2 ans ;
- 44,02 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 32,26 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

2023_13 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer les modifications suivantes au budget de la commune :

Section fonctionnement

- L'ajustement des sommes allouées à la commune au titre des dotations d'État ;
- L'ajustement de la prévision des sommes à percevoir au titre des impôts et taxes.
- L'augmentation du virement à la section d'investissement.

Section investissement

- L'affectation du versement supplémentaire de la section de fonctionnement ;
- L'affectation d'une somme de 39.988 € à l'opération 202 « bâtiments divers » pour couvrir des travaux d'aménagement du bâtiment du 10 rue du Tour de Ville

2023_14 - ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise l'adhésion de la commune de Bruyères et Montbérault à la Fondation du Patrimoine.

2023_15 - SUBVENTION A L'UNC SECTION DE BRUYERES ET MONTBERAULT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 150 € à l'Union Nationale des Combattants



CONSEIL MUNICIPAL

Procès verbaux des conseils municipaux

Actualités locales



Activités commerciales et économiques

Ouverture le 18 avril 2023 d'une officine d'opticien

Camille Cléry vous accueille dans son magasin, Place du général de Gaulle, pour vous conseiller sur votre vision et vos choix en matière d'équipements lunetiers. Ses domaines de compétences sont :

- une aide au contrôle de votre vision (sur rendez-vous uniquement).
- le conseil pour le choix de montures adaptées à votre visage et la fourniture de verres optiques de fabrication régionale.
- l'équipement en appareils de basse vision (loupes, jumelles, etc...) sur commande exclusivement.

Alexandra Brancourt

HYPNOTHÉRAPEUTE

Osez vous libérer et vous réaliser



06 61 67 10 12

abrancourt.therapeute@gmail.com



PAULINE PIERRET
SOPHROLOGUE & MASSAGES

06.52.70.89.51

<https://pauline-pierret.kalendres.com>

Installées également depuis peu à Bruyères

Elles vous accueillent dans leur cabinet et sont à votre disposition pour vous apporter tout le bien-être dont vous avez besoin

Alexandra Brancourt, hypno-thérapie.

Pauline Pierret, sophrologie et massages



Dispositions de la vie au quotidien :

Un arrêté municipal en date du 15 février 2023 limite désormais la vitesse à 40 km/h sur l'ensemble de l'agglomération et à 30 km/h à l'intérieur du tour de ville et l'accès au stade municipal.

Après consultation des relevés des radars pédagogiques, cette disposition est suivie par 60% des véhicules circulants. Le trafic en entrée d'agglomération est réparti pour moitié entre le centre du village et la déviation.



Changement dans la périodicité de ramassage des ordures ménagères

À compter du 15 mai 2023 la périodicité de ramassage des ordures ménagères évolue, soyez attentifs aux nouvelles dispositions et ne laissez pas vos containers sur les trottoirs après le passage des employés du SIRTOM :

Bac noir (ordures ménagères) :

tous les 15 jours semaines paires à partir de 5h30

Bac jaune (emballages) :

tous les 15 jours semaines impaires à partir de 5h30

Bac marron (déchets verts) :

toutes les 3 semaines dès le 22/05 à partir de 8h45

Actualités locales (suite...)



Manifestations à Bruyères :

Aubade et vin chaud :

Samedi 17 décembre, traditionnellement la Municipalité offrait un verre de vin chaud à tous les spectateurs venus écouter le concert de Noël de la Bruyéroise et faire leurs achats de Noël dans les commerces locaux.



Mardi 7 février 2023

Le commandant MINIER avait invité, à la salle des fêtes, les maires des communes de la compétence des brigades de LAON, MARLE et CRECY SUR SERRE à assister à l'inspection annoncée de 2023.

Après la présentation des moyens et une rétrospective de l'année 2022 par l'adjudant-chef ANCIAUX, les élus ont pu échanger avec le personnel de la gendarmerie.

Rappel : la gendarmerie assure une permanence tous les mercredis matin à la mairie de 9h à 12h.



Festival JAZZ'TITUDES 2023 :

Pour la 5ème année, la commune est partenaire du festival JAZZ'TITUDES. Le 7 avril nous avons accueilli NICO ZZ et son invité Leburn MADDOX. Leur musique, au son groovy, influencé par le blues, le funk, le R&B, le reggae sans oublier le rock, a enchanté les 139 spectateurs venus assister au concert.



Lundi 08 mai 2023.

La commémoration du 8 mai 1945 a réuni les Bruyérois devant la mairie, puis le Monument aux Morts. Après l'allocution de Md. Le Maire puis le dépôt de gerbe à la mémoire de tous ceux qui ont vécu les années difficiles de la seconde guerre mondiale, les Bruyérois ont partagé le verre de l'amitié offert par la municipalité à la Salle des fêtes.

Actualités locales (suite...)

EXPOSITION FERNAND PINAL ORGANISÉE PAR LE MUSÉE DE LAON



Fernand PINAL

est né le 13 décembre 1881 à Bruyères et Montbérault. Ce fut un homme érudit aux multiples talents : peintre, graveur, violoncelliste, comédien, critique d'art, illustrateur, poète... Un artiste complet dont la production fut impressionnante tout au long de sa vie, revendiquant la qualification de « peintre régionaliste ». Il affectionnait tout particulièrement le patrimoine de l'Aisne, et plus précisément son cher Laonnois qui le ramenait à sa plus tendre enfance.



Fernand PINAL nous a laissé plus de 1 000 tableaux (répartis dans de nombreux musées et collections particulières en France et à l'étranger) et plus de 200 gravures. Médaille d'or au Salon des Artistes français de 1947, il fut membre de la Société des artistes français et obtint la médaille d'or dans la section gravure de son Salon en 1957 pour Le marché et la cathédrale de Laon. Il est également membre de la Société nationale des beaux-arts et du Salon d'hiver, ainsi que du Comité des aquafortistes français. Peintre régionaliste, il est fondateur de la Société des artistes laonnois, membre de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Vous avez pu admirer une partie de ses œuvres et de son matériel d'atelier jusqu'au 3 juin à la bibliothèque Suzanne Martinet, salle de station, rue Marcelin Berthelot à Laon, de mars à début juin. Pour cette exposition, la commune a prêté au musée 3 des 6 eaux-fortes que vous pouvez découvrir dans la salle des associations au-dessus de la bibliothèque.



EN PENSANT A PAUL FORT

Si tous les serments d'amour
Qui s'échangent chaque jour
Parvenaient à nos oreilles,
Tout l'univers, O merveille !
Entendrait le mot Toujours.

Si tous les soupirs d'Amour
Qui s'exhalent nuit et jour
Au gré de folles étreintes
Groupaient leurs tendres plaintes,
Quel immense hymne d'Amour !

Si pouvaient toutes les mères
Unir leurs larmes amères
En un fleuve de douleur,
De l'Humanité le cœur
Ne serait plus que prière !

Si tous pouvaient ressentir,
En leur propre chair souffrir
Les maux qu'engendre la guerre,
Alors sur toute la terre
On verrait la Paix fleurir.

Fernand Pinal.

Travaux en cours et futurs dans la commune

Fin des travaux : rue de la Fontaine Minérale

- Fin des travaux qui rendent l'entrée du village plus agréable, les feux rouge « récompense » permettent d'inciter les conducteurs à modérer la vitesse de leurs véhicules sur cette partie du village.



Mise en location des logements communaux

- La commune a confié la mise en location des logements à une agence immobilière.

Végétalisation du cimetière :

- La végétalisation des allées du vieux cimetière commence à apparaître et donne un bon aperçu de l'expérience qui sera étendue aux autres parties de ce lieu : si cela s'avère concluant après l'été.
- Des allées supplémentaires ont été bitumées pour permettre un meilleur accès aux entreprises funéraires et aux visiteurs lors des inhumations.
- Un parking a été aménagé devant l'entrée secondaire, l'aménagement de l'espace vert devant l'entrée principale est à l'étude.



Étude sur la couverture en lauzes calcaires de l'église Notre-Dame.

- L'église Notre Dame a été retenue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour des travaux de sondage de la toiture en lauzes calcaires de l'absidiole sud du transept du chevet.

Dans le département de l'Aisne trois bâtiments remarquables ont été retenus pour cette étude : les églises de GLENNES, LESGES et BRUYERES ET MONTBERAULT.

Ces travaux serviront à terme à l'établissement d'un cahier de prescriptions architecturales et techniques pour la restauration de couvertures en lauzes calcaires.



Démolition immeuble 3,5 Avenue de Verdun :

- La municipalité ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires, la démolition de cet ensemble sera mise en chantier prochainement, un dossier d'étude du devenir de cet endroit est ouvert pour trouver la meilleure solution de remplacement.



Travaux en cours et futurs dans la commune (suite...)

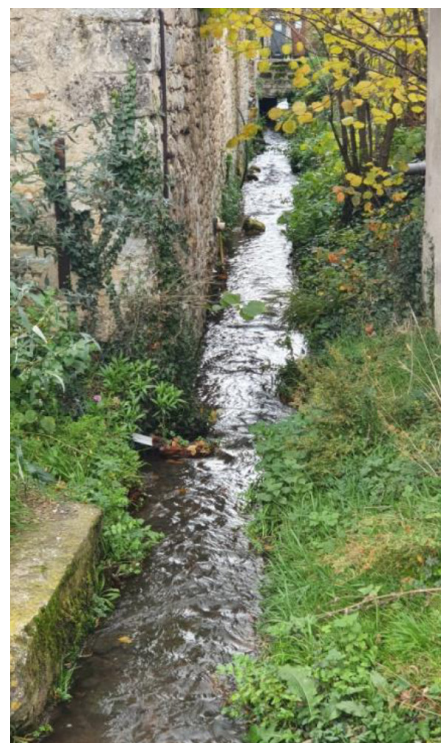
Projet d'adduction d'eau sur le Hameau de Breuil

- Des négociations sont en cours avec NOREADE et les habitants du Hameau de Breuil pour construire un raccordement sur le réseau d'eau potable et assurer la défense incendie de cet écart. Une réunion de concertation a permis de recueillir l'adhésion des parties concernées. Il reste à planifier les travaux de mise en œuvre.



Études sur réseaux hydrauliques de la commune :

- Études en cours sur l'ensemble des éléments composant le réseau « pluvial » de la commune avec les impacts et particulièrement sur le carrefour Tour de Ville / Fontaine Minérale, un point d'étape avec les organismes aidant a eu lieu début mai.



Éclairage public :

- De nouveaux lampadaires ont été installés sur la place Marcy, devant l'école primaire, ces candélabres LED s'inscrivent dans la rénovation des luminaires de la commune et dans le cadre des économies d'énergie. Ce travail est piloté par l'USEDA.

Et bien d'autres travaux à venir pour l'amélioration de notre commune

DÉCLARATION FISCALE OBLIGATOIRE 2023 : GESTION DES BIENS IMMOBILIERS

En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants.

Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales).



Ces derniers devront, pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023). Les contribuables auront jusqu'au 30 juin 2023 pour le faire. Ensuite,

seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

Pour déclarer, vous devez vous connecter sur votre espace particulier sur le site des impôts : <https://www.impots.gov.fr>

Les contribuables non connectés à Internet ou qui ne sont pas en mesure de déclarer en ligne peuvent se rendre directement à leur centre des impôts fonciers pour accomplir cette formalité, ou appeler le **0809 401 401** (appel non surtaxé).

**Vous êtes propriétaire
d'une résidence principale ?
D'une résidence secondaire ?
D'un bien locatif ?**

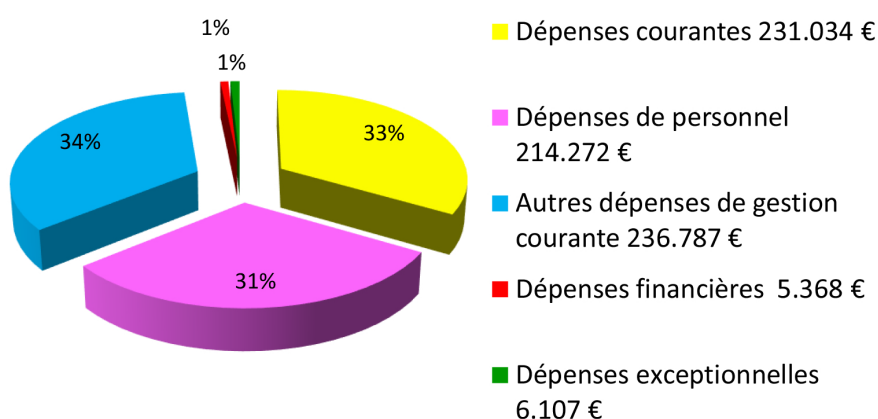
Depuis janvier 2023, chaque propriétaire doit renseigner qui habite dans sa ou ses propriétés via **GÉRER mes biens immobiliers** sur impots.gov.fr*

Présentation des finances de la commune

Le 12 avril 2023 le conseil municipal a validé le compte administratif de la commune arrêté au 31 décembre 2022.

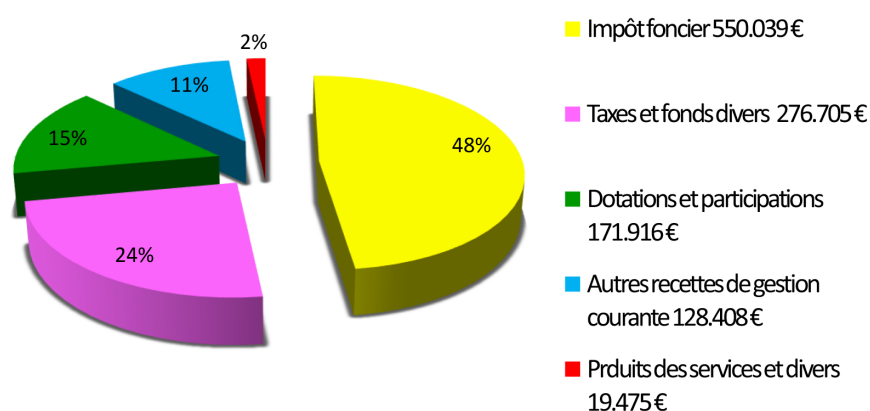
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 10 % par rapport à 2021, essentiellement en raison du coût de l'énergie et de la revalorisation de l'indice de la fonction publique.



Les recettes réelles de fonctionnement

correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyer, concession...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.



Les taux des impôts fonciers, soit 44,02% pour le foncier bâti, 32,26 % pour le foncier non bâti et 18 % pour la taxe d'habitation, sont maintenus pour 2023.

L'augmentation des sommes à payer que vous constaterez sur vos avis d'imposition sera due à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui atteint à 7,1 % en 2023.

L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Présentation des finances de la commune (suite...)

La **section d'investissement** enregistre toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. En 2022, **les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 764.629 €**. Les principaux chantiers sont :

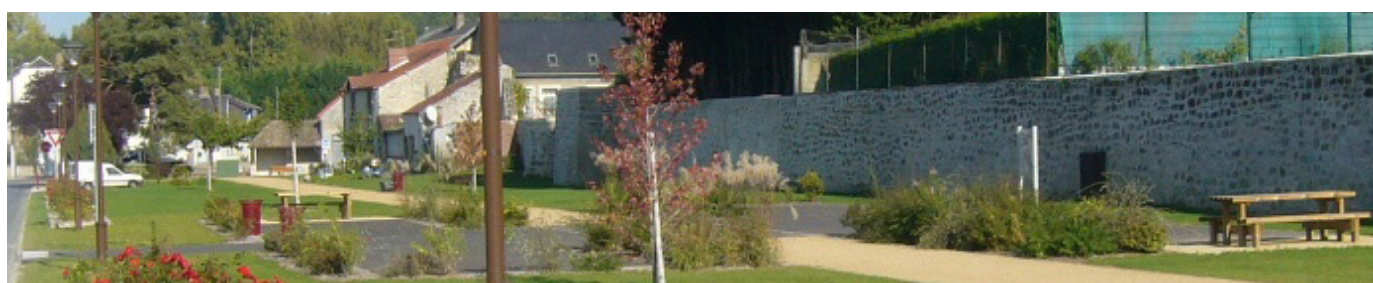
USEDA éclairage public/enfouissement réseaux	208 656 €
Services techniques (camion + outillage)	19 856 €
Voirie (rues des Tisserands, Fontaine Minérale...)	289 350 €
Bâtiments communaux (maison, appartement...)	218 068 €
Emprunts : remboursement en capital	18 439 €

En 2022, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 314 781 €.

Elles proviennent essentiellement des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, de la récupération de la TVA et de la taxe d'aménagement. C'est l'autofinancement de la commune qui permet un financement des investissements sans recours à l'emprunt.

En 2023, la commune poursuit son programme d'investissement avec pour principaux projets :

- Étude sur l'ensemble des travaux à réaliser sur l'église prévue en 2022 et reportée en 2023 en attente de la subvention de la Direction régionale des Affaires Culturelles ;
- Étude hydraulique, afin de résoudre les inondations lors des fortes pluies, prévue en 2022 et reportée en 2023 ;
- Création d'un terrain de football prévue en 2022 et reportée en 2023 ;
- Création d'un « tiers lieu » dans les ex-ateliers municipaux.
- Réhabilitation et mise en valeur du rempart NORD après déconstruction d'un bâtiment ;
- Achat du local rue du Tour de Ville.
- Achat de parcelles de bois afin de préserver notre environnement forestier ;
- Enfouissement des réseaux route de Chérêt (2023/2024).



Âges & Vie à BRUYERES-ET-MONTBERAULT

Dans le cadre de l'ouverture prochaine de la nouvelle maison Ages & Vie située au **8 Rue des Près de la Fontaine à Bruyères-et-Montbérault**, nous souhaitons vous présenter quelques informations la concernant



Les travaux sont en cours et devraient être terminés en novembre 2023. La colocation Ages & Vie de Bruyères-et-Montbérault viendra compléter celles déjà existantes sur le département de l'Aisne (Ribemont et Chauny). Elle ouvrira sensiblement à la même période que Pinon et Etreux.

La maison Ages & Vie de Bruyères-et-Montbérault comportera 2 maisons, chacune pourra accueillir 8 personnes, 10 si des couples souhaitent s'y installer.

Son ouverture est prévue en janvier 2024.

Les maisons Ages & Vie sont des colocations pour personnes âgées en perte d'autonomie ou dépendantes (GIR 2 à 6). L'ambition de ces colocations est de permettre à des personnes ne pouvant (ou ne voulant) plus demeurer seules à leur domicile de bénéficier d'un logement sécurisant, à taille humaine qui s'adapte à leur niveau de dépendance. La moyenne d'âge des colocataires au sein des maisons Ages & Vie est de 88 ans, toutefois aucune limite d'âge n'a été fixée afin de conserver de la flexibilité dans l'accueil des personnes qui en ont besoin.

Une équipe de 6 auxiliaires de vie s'occupe de l'aide au lever, au coucher, à la toilette, aux déplacements, la préparation et la prise de repas, le ménage, l'entretien du linge, les animations, la vie sociale...

La Maîtresse de Maison et la Maîtresse de Maison Adjointe habitent dans leur logement de fonction à l'étage avec leur famille, tandis que les 4 autres auxiliaires de vie habitent à l'extérieur de la maison. Cette organisation permet à l'équipe d'assurer une présence 24h24, 7j7 (une présence physique en journée et via un système d'astreinte la nuit : les colocataires sont tous équipés d'un médaillon d'urgence leur permettant de prévenir directement les professionnels qui habitent à l'étage).



*Vivre bien entouré,
dans un vrai chez soi !*

Au sein des maisons Ages & Vie, tout est pensé pour ne pas changer les habitudes et rompre avec l'isolement : dans un cadre convivial et rassurant, les colocataires qui le souhaitent sont invités à participer à la vie de la maison (aide à la préparation des repas, pliage du linge, jardinage...). Les colocations Ages & Vie sont de « vraies maisons » d'environ 380m², avec toutes les pièces de vie que l'on trouve habituellement. L'espace commun (environ 80m²) comprend un salon, une salle à manger et une cuisine, où les repas sont préparés quotidiennement avec des produits locaux, les menus sont choisis en concertation avec les colocataires.



Âges & Vie à BRUYERES-ET-MONTBERAULT (suite)...

Les espaces privatifs (environ 30m²) sont composés d'une chambre/séjour, d'une salle d'eau, et d'une entrée privative avec terrasse. On peut y vivre en couple, avec un animal de compagnie et même apporter ses meubles (si on le souhaite)

Dans le but de vous présenter plus en détails ce qu'est une maison Ages & Vie et quelles en sont les spécificités, nous serions heureux de vous accueillir pour un moment d'échange lors d'une **réunion publique d'information le 18 octobre à 18h à la salle des fêtes de Bruyères**



Recrutement du Personnel :

Le recrutement n'est pas ouvert officiellement sur notre site internet

(<https://agesetvie.com/>), toutefois les candidatures peuvent nous être communiquées par mail à l'adresse suivante :

recrutement@agesetvie.com

Nous recherchons plusieurs profils : une maîtresse de maison, une maîtresse de maison adjointe et quatre auxiliaires de vie sociale bienveillant(e)s, diplômé(e)s et ayant de l'expérience dans le service à la personne.



Réservation des hébergements

La colocation de Bruyères-et-Montbérault étant en construction, toutes les chambres sont encore disponibles à la location. Si des personnes sont intéressées par cette nouvelle forme d'habitat, elles peuvent dès à présent appeler, le **0 801 07 08 09** pour s'informer et déposer leur dossier d'inscription. Ce numéro vert est totalement gratuit. Un conseiller attiré pourra accompagner chaque famille qui souhaite s'informer sur ce nouveau dispositif.

Concernant, le montant de cette solution d'hébergement, nous constatons un reste à charge national moyen d'environ 1800€ mensuels tout compris, aides déduites. Les aides auxquelles peuvent prétendre les colocataires sont l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie), un Crédit d'Impôt pour l'emploi d'aides à domicile et les Allocations Logements. Ce reste à charge est une estimation, il peut varier en fonction des plans d'aides départementaux. Il comprend les charges locatives, les frais d'achats alimentaires et les prestations d'aide à la personne. Ce montant est toujours calculé au cas par cas, en fonction des situations personnelles.

Pour Toute demande de renseignement :

0 801 07 08 09

Service & appel
gratuits

serviceclients@agesetvie.com - www.agesetvie.com

RACES INVASIVES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

LE FRELON ASIATIQUE

Depuis son apparition en France en 2004, il n'a cessé de proliférer et d'envahir tout l'hexagone. Le nombre de nids détruits par le SDIS02 en 2022 a doublé par rapport à l'année précédente passant de 800 à 1600. Les nids secondaires, sont souvent découverts et détruits lors de la chute des feuilles, car situés souvent à la cime des arbres. Ces destructions tardives interviennent hélas après le départ d'un certain nombre de reines parties hiberner.




Seule la capture des reines fondatrices au printemps de mars à mai, lorsque la température dépasse les 13 °C peut permettre une réduction de cette espèce invasive.

En 2023, la Fédération des chasseurs de l'Aisne apporte son soutien à l'Association Sanitaire Apicole du Département de l'Aisne (A.S.A.D.02) en distribuant des pièges afin de réaliser un maillage efficace sur le territoire du département pour le piégeage des reines fondatrices.



GUIDE DE MISE EN PLACE DES PIÈGES



MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- 1 bouteille en plastique
- 1 perceuse
- Bière, vin blanc et sirop (de grenadine ou de cassis)

Trous de 6 mm pour permettre aux autres insectes de s'échapper.


Étape 1 Créez un appât à base d'1,5 cm de bière brune ; 1,5 cm de sirop de fruits rouges ; 3 cm de vin blanc sec (répulsif impératif pour éviter de piéger les abeilles), insérez le au fond de la bouteille.

Étape 2 Percez des trous de 6 mm autour de la bouteille pour permettre aux autres insectes de s'échapper.

Étape 3 Installez le bouchon sur le goulot de la bouteille et mettez votre piège en place.

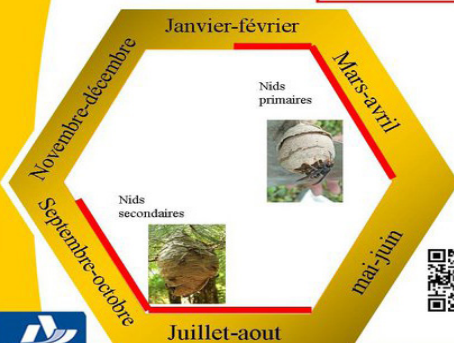
La découverte des nids de frelons asiatiques peut être signalée à un diagnostiqueur sur la liste disponible sur le site internet <https://www.abeille-aisne.fr> afin d'être détruit gratuitement par le SDIS02.

POUR STOPPER SA PROLIFERATION



Le Frelon asiatique
Vespa velutina

Si vous découvrez un nid, ne cherchez pas à le détruire vous-même. Cela peut être dangereux. Son venin est puissant et peut être mortel.




NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

L' AISNE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

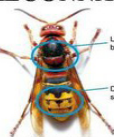
IPNS

COMMENT LE RECONNAITRE



Le thorax est entièrement brun noir
Un seul segment jaune orangé sur l'abdomen
Les pattes jaunes à leur extrémité

Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)




Le thorax est brun rougeâtre
Des bandes jaunes sur l'abdomen

Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

Nom commun: Frelon asiatique
Taille: environ 3 cm
Origine: Chine
Particularité: pattes jaunes
Cycle de reproduction: 13000 individus par nid et en octobre environ 500 femelles sexuées pour la reproduction l'année suivante.
Localisation: En France depuis 2004 et couvrant actuellement l'ensemble du territoire

COMMENT LE SIGNALER

1. Contactez un des apiculteurs « Diagnostiqueur frelon asiatique » (liste disponible sur www.abeille-aisne.fr).
2. L'apiculteur vient constater qu'il s'agit bien d'un essaim de frelons asiatiques et il informe le SDIS02 qui intervient gratuitement.



A.S.A.D.02 (Association Sanitaire Apicole Départementale)

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

La chenille processionnaire est un insecte dont les poils urticants sont très allergènes et présentent un risque pour les hommes et les animaux.

Les risques sont importants :

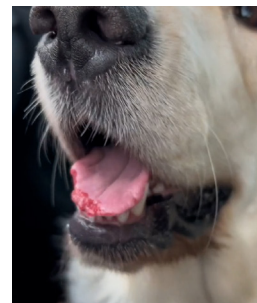
- de février à avril pour la chenille du pin.
- de fin mars à juillet pour la chenille du chêne.

Il faut éviter les zones infestées :

- ne pas passer la tondeuse,
- ne pas faire sécher du linge sous des arbres touchés.
- ne pas manipuler les chenilles ni les nids (les poils restés dans les nids vides peuvent rester urticants pendant 5 ans).

En cas d'exposition, porter des vêtements protecteurs, des lunettes, voire un masque.

En cas d'irritation cutanée ou oculaire, surtout en cas de terrain allergique, consulter un pharmacien ou un médecin



Chenilles processionnaires du chêne et du pin

ATTENTION DANGER !



La chenille processionnaire vit dans des nids accrochés aux arbres et se déplace en groupe.

Vous avez des chenilles processionnaires dans VOTRE jardin : C'est de VOTRE RESPONSABILITÉ ! IL FAUT AGIR VITE !

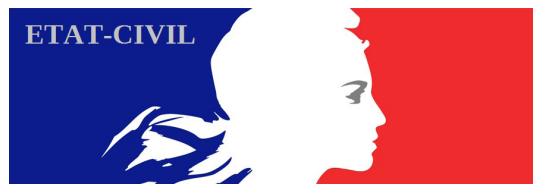
- **Supprimer les nids de soie** à l'aide d'échenilloirs ou autre engin de coupe, par temps froid ou pluvieux et détruire les cocons en les brûlant sur place. Bien se munir de gants et de lunettes pour se protéger, et surtout ne pas jeter le cocon avant de l'avoir détruit !
- **Piégez les mâles** de juin à octobre, à l'aide de pièges à phéromones
- **Disposer des éco-pièges** qui recueillent les chenilles en procession lors de leur descente des arbres
- **Pulvériser sur les nids** un agent naturel et inoffensif pour l'homme, le «*bacillus thuringensis*». On trouve ces produits dans les magasins de jardinerie.

Ces chenilles provoquent de graves réactions allergiques :

- **Réactions** au niveau des yeux
- **Rougeurs** et démangeaisons sur la peau
- **Difficultés** respiratoires

Ne pas s'approcher et surtout ne pas les toucher !

ÉTAT CIVIL 2023



NAISSANCES



AUBRY Maylone Noël Christian.....7 février 2023
MANUEL Gabriel.....21 mars 2023

MARIAGES



FATNASSI Karim
& ROKIA Mounya.....18 mars 2023

DÉCÈS



BEDNARECK Marie-Madeleine veuve LECOCQ.....89 ans.....14 décembre 2022
GUBBIOTTI Vincent.....92 ans.....12 janvier 2023
GIVAUDAN Martine épouse LAGAUDE.....75 ans.....15 mars 2023
FICHEUX Jean Maurice Roger.....71ans.....31 mars 2023
CONTESSÉ Jean-Marie Nicolas Camille.....87 ans.....5 avril 2023
RANTZ Claudine Josiane veuve POINEAUD.....77 ans.....9 avril 2023
DEFIEGER Xavier.....60 ans.....11 mai 2023

AGENDA 3ème et 4ème trimestre 2023

Date	Évènement	Qui, où,
14 juillet 2023	Commémoration Fête Nationale	Municipalité, Monument, SdF
Août 2023	Festival Guitares en Picardie	Église Notre-Dame
18 Octobre	Information Âges et Vie	Salle des fêtes

Pour un meilleur accompagnement de la Municipalité dans votre commune

Nous rappelons à l'ensemble des habitants du village, qu'il est indispensable de se présenter en Mairie lors de votre arrivée afin de vous identifier dans nos répertoires et de signaler lorsque vous quittez la commune. Ceci afin de vous faire bénéficier des actions initiées par nos soins.
Le secrétariat de mairie se tient à votre écoute pour vous apporter tous les renseignements administratifs locaux dont vous auriez besoin.

Avis important : compte tenu de la conjoncture économique très difficile (inflation, augmentation des coûts de l'alimentation et de l'énergie) nous vous rappelons que le CCAS se tient à la disposition de tous ceux qui rencontreraient des difficultés.

Projets et Animations 2023:

Célébration de la « Fête des Mères »

Le 5 juin 2023 à 19h30 à la salle des fêtes :

Cette soirée avait pour but de réunir toutes les mamans de la commune pour passer un bon moment de convivialité.



ALSH 2023 :

Il a été décidé de maintenir la participation de 3 € par jour pour chaque enfant Bruyérois inscrit à l'accueil de loisirs du mois de Juillet.



Aides sociales :

Le CCAS aide les personnes en difficulté :

- Bons d'alimentation
- Aide pour les factures : d'énergie, d'eau et assainissement en fonction de la demande et des revenus. Une commission d'attribution se réunit pour étudier chaque situation et apporter des conseils le cas échéant.



Septembre Rouge :

Le CCAS participera à la campagne de sensibilisation aux problèmes du cancer du sang en soutien à l'association « Vivre avec une NMP ». La commune sera sollicitée pour illuminer en rouge un monument (sujet à l'étude). Des affiches et des flyers de sensibilisation seront mis à disposition.



Octobre Rose :

Le CCAS apportera son concours à cette manifestation en vendant des roses comme l'an passé.



Opération Brioches :

Comme chaque année, début octobre, les membres du CCAS et des bénévoles participeront à la vente de brioches au profit de l'APEI « les Papillons Blancs ».



Bourse aux Jouets :

Elle aura lieu le dimanche 12 novembre de 10h à 17h à la salle des fêtes



Fin d'année pour les Anciens :

Pour les personnes de plus de 68 ans, il sera proposé le repas traditionnel ou un bon d'achat à utiliser chez les commerçants de Bruyères. Ce repas des Anciens aura lieu le dimanche 3 décembre dans une ambiance musicale, nous retrouverons « Dominique & Titus » deux très bons musiciens.



Françoise Garnier
Vice-présidente du CCAS

ASSISTANTE SOCIALE :

Permanence tous les 1er et 3ème mardis de 9h30 à 11h30 à la salle des associations de Bruyères et Montbérault Md Douette sur RdV au 03 23 24 68 38 ou au secrétariat au 03 23 24 61 31.

Les membres du CCAS sont à votre écoute, n'hésitez pas à les solliciter

Vous pouvez obtenir un rendez-vous avec l'un d'eux, en Mairie, en appelant le 03 23 24 74 77

« Le monde est un livre dont chaque pas nous ouvre une page. »
Alphonse de Lamartine

ATTENTION les horaires changent dès le mois de Septembre 2023

L'ouverture au Public	Nos coordonnées
<ul style="list-style-type: none"> • Mercredi 14h-18h • Samedi 10h-12h • Samedi 14h-17h 	<ul style="list-style-type: none"> • Tél : 03 23 24 78 64 • Courriel : bibliotheque.bruyeres02@orange.fr • Site : https://bibliotheque-bruyeresetmonberault.fr/
Depuis Janvier 2022, le prêt des livres est gratuit	



Des activités proposées par la bibliothèque :

Janvier : « Nuit de la lecture » :
Concours de dessins sur le thème de la PEUR

12/01/2023 : Animation Bébés lecteurs et leurs assistantes maternelles : lectures, comptines sur le thème LES ANIMAUX

15/02/2023 : Atelier Origami

09/03/2023 : Animation Bébés lecteurs et leurs assistantes maternelles sur le

thème des EMOTIONS

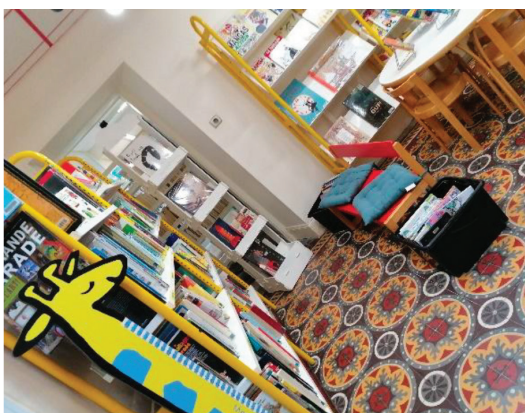
05/04/2023 :
Atelier de Pâques (création d'un panier)

26/04/2023 : Jeux de société

04/05/2023 :
Animation Bébés lecteurs et leurs assistantes maternelles sur le thème du BONHEUR

17/05/2023 : Escape Game sur Cornebidouille

31/05/2023 : Préparation de cadeaux pour la fête des mères et la fête des pères.



Des activités à venir :

- 01/06/2023 : Animation Bébés lecteurs et leurs assistantes maternelles

- 27/06/2023 à 17h30 : Découverte et évocation des 3 romans de la sélection du « Prix Merlieux des bibliothèques » animée par Isabelle de l'association « les amis de la fête du livre »

- 28/06/2023 : « Partir en livre » sur le thème de la LIBERTE : « La tête dans les nuages » : activités manuelles

Rubrique

« loisirs à la maison »

Les fraises sont enfin de retour !!! Voici une excellente recette testée pour vous

TARTE SANS CUISSON AUX FRAISES ET SPECULOOS

INGRÉDIENTS

- 250 g de spéculoos
- 80 g de beurre
- 50 g de sucre
- Le zeste d'un citron jaune
- 250 g de mascarpone
- 500 g de fraises
- 10 feuilles de menthe fraîche
- 50 g de sucre glace



PRÉPARATION

- Dans un bol mixeur, battre les spéculoos et le beurre.
- Transvaser dans un moule à charnière (diamètre 24 cm) puis lisser avec le dos d'une cuillère pour bien tasser la préparation.
- Mélanger le sucre et le zeste de citron, ajouter le mascarpone et fouetter.
- Démouler le fond de pâte (spéculoos) et le garnir de la crème au mascarpone.
- Répartir harmonieusement les fraises à la surface de la tarte.
- Décorer de feuilles de menthe et saupoudrer de sucre glace.



Bonne dégustation!!!

Histoire de Bruyères : Le Moulin de Montbérault

Une carte postale ancienne, datant des premières années du vingtième siècle (celle présentée ci-dessous a circulé en 1904), représente un moulin à vent sur pivot qui, selon la légende du document, appartenait à la famille Houssaye (ou Housset). C'est à l'ombre de ce moulin que le jeune Arsène aurait passé sa jeunesse. Parfois, il est précisé que le moulin fut démoli pour permettre l'édification du fort Vicence, c'est-à-dire le fort de Montbérault. Mais qu'en est-il réellement ?

Recensement des moulins de Bruyères-et-Montbérault

En l'an X (1801), une enquête régionale recensait les moulins à blé qui approvisionnaient Paris en farine. Cette enquête ne concernait que huit départements, dont celui de l'Aisne. Les résultats de cette enquête donnaient 7 moulins à eau pour la commune de Bruyères-et-Montbérault. Il n'était pas fait mention, dans ces résultats, de moulins à vent, ce qui semble vouloir dire qu'il n'y en avait pas à cette époque, comme l'atteste d'ailleurs la carte de Cassini établie pour le Laonnois dans le courant du XVIII^e siècle.

Cependant, quelques années plus tard, la documentation cadastrale de la commune, et plus précisément l'état de sections établi le 26 juin 1846, donne encore 5 moulins à eau, mais recense également 7 moulins à vent dont 3 sur le plateau de Montbérault.

Moulins de Montbérault

Des trois moulins de Montbérault, un est situé au lieu-dit *Montbérault*. Édifié sur une parcelle d'une contenance de 3 a 40 ca cadastrée E 280, il appartient à Ernest Housset. Les deux autres sont situés au lieu-dit *Le château* sur des parcelles de 18 a 90 ca et 5 a 70 ca cadastrées E 324 et E 330. Ils appartiennent respectivement à Jean-François Housset et à Jean-Baptiste Étienne Housset. Ces moulins, qui appartiennent tous à la même famille, semblent donc avoir été construits entre l'an X et 1846, à des dates qu'il est difficile de connaître, mais qui avaient pourtant leur importance pour corroborer le fait qu'Arsène Houssaye ait passé sa jeunesse auprès d'un de ces moulins. On se souvient en effet que le futur écrivain, né en 1814, gagne Paris au début des années 1830 et avant qu'il n'atteigne ses vingt ans.



Le moulin de Jean-François Housset

Le père d'Arsène Houssaye (Housset) possédait donc un moulin sur le plateau de Montbérault et c'est vraisemblablement à l'ombre de celui-ci que le futur écrivain a passé sa jeunesse. D'ailleurs, ce dernier, dans son ouvrage intitulé *Les Confessions*, évoque les « moulins babillards qui chantaient la chanson du travail » et qui entouraient la maison paternelle. Il relate également l'incident qui faillit mal tourner lorsque, accroché à l'aile d'un moulin pour la dévêtir, le vent s'invita à l'opération et fit tourner les ailes du moulin tant et si fort qu'il crût sa dernière heure arrivée. Pour autant, le moulin de la carte postale représente-t-il celui de Jean-François Housset ? La réponse est non, car ledit moulin fut détruit par un incendie dans les premières années de 1850, et avant 1853, et il ne fut jamais reconstruit. À cette époque d'ailleurs, la photographie n'en était qu'à ses débuts.

Histoire de Bruyères : Le Moulin de Montbérault (suite...)



Le moulin d'Ernest Housset

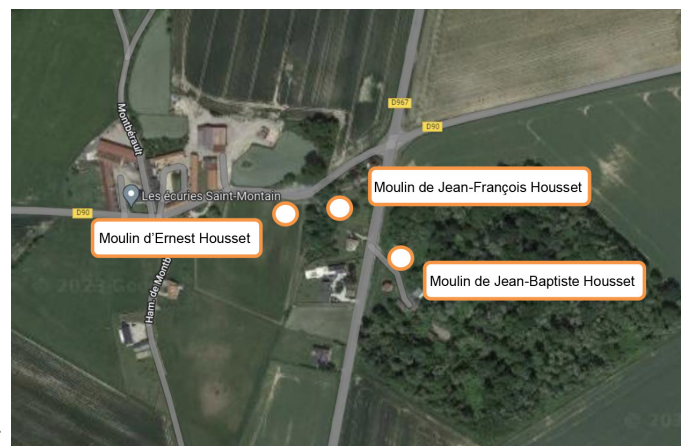
Ernest Valéry Housset est le cousin issu de germain de Jean-François Housset. Né en 1811 à Bruyères, il exerce la profession de meunier. C'est lui qui possède le moulin situé au lieu-dit *Montbérault* sur une parcelle d'un peu plus de 3 ares. Ce moulin est proche de la ferme de Montbérault qui appartenait au père d'Arsène Houssaye et le jeune garçon a certainement aussi rêvé, bercé par le doux son du tapotage des ailes de ce moulin, à l'avenir doré qui l'attendait à Paris. À la mort d'Ernest Housset le 8 novembre 1877, le moulin passe à son fils Jean-Jules qui le démolit en 1878. Ce moulin est-il celui de la carte postale ? Non, si on tient compte du fait qu'il doit se trouver à l'emplacement du fort de Montbérault.

Le moulin de Jean-Baptiste Étienne Housset

Il ne reste plus que le moulin de Jean-Baptiste Housset. Ce dernier est le frère aîné d'Ernest Housset. Né en 1808 à Bruyères, il épouse en 1834 Françoise Chédeville et il exerce lui aussi la profession de meunier. Son moulin est implanté au lieu-dit *Le Château* sur une parcelle située de l'autre côté de la route de Fismes au Cateau, c'est-à-dire la route départementale 967 qui mène à Monthenault. Dans les années 1870, le Génie militaire se propose d'édifier un certain nombre de forts dans la région dont un sur le plateau de Montbérault. Pour cela, il doit faire l'acquisition des terres sur lesquelles il sera construit. C'est pour cette raison que le 11 août 1879, devant le préfet de l'Aisne et le commandant du Génie de Laon, Jean-Baptiste Housset et son épouse vendent quatre parcelles, dont celle sur laquelle se trouve le moulin, pour la somme de 4 850 F plus les intérêts. Le moulin est vraisemblablement détruit en 1879 ou 1880 pour permettre effectivement l'édification du fort Vicence dont l'essentiel de la construction est intervenu durant ces deux années.

Épilogue

Le moulin de Jean-Baptiste Étienne Housset est donc bien le moulin dont il est question dans les cartes postales anciennes présentées ci-dessus. Mais est-ce bien ce moulin qui a été photographié et qui a pris la photographie ? Cela est difficile à dire ! La photographie du moulin a forcément été prise avant sa destruction, à la fin des années 1870, mais il a fallu attendre une trentaine d'années avant que Léon Delahaye ne l'édite en carte postale. Quoi qu'il en soit, nous avons aujourd'hui une reproduction ancienne d'un moulin à vent qui a pu appartenir à la famille Housset.



Emplacement probable des trois moulins de Montbérault d'après Amédée Piette et les archives du Génie militaire

Jean-Pierre Allart
Novembre 2022

UN CONSEILLER NUMÉRIQUE A VOTRE SERVICE

Depuis plusieurs années, les outils numériques et internet s'implantent avec force dans notre société. Nos manières de communiquer, de nous instruire, de nous cultiver, de nous divertir, nos activités professionnelles, nos déplacements, nos services publics ne sont plus les mêmes...

Les restrictions liées à la crise sanitaire ont pu nous montrer à quel point le numérique fait partie de notre vie, à quel point il peut nous être utile et combien chacun de nous en a besoin au quotidien. Faire ses courses par internet, communiquer avec sa famille, prendre des rendez-vous médicaux

Du divertissement aux démarches administratives, les personnes éloignées du numérique ont tout aussi bien le droit d'être accompagnées à l'utilisation de ces outils que n'importe qui.



La commune de Bruyères-Et-Montbérault a souhaité rapprocher ses habitants du numérique du quotidien et les accompagner vers l'autonomie numérique en s'inscrivant dans le dispositif « Conseillers Numériques France Services » proposé et financé par l'État.

Lucas FARINEAUX, notre Conseiller Numérique, vous recevra sur rendez-vous individuels et vous accompagnera sur une mini formation en ateliers afin de vous permettre de vous approprier progressivement les usages numériques du quotidien.



Quelques exemples d'interventions :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette...);
- Naviguer sur internet ;
- Envoyer, recevoir et gérer vos courriels ;
- Installer et utiliser des applications utiles sur vos smartphones ;
- Créer et gérer vos contenus numériques ;
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numériques ;
- Favoriser un usage citoyen et critique du numérique (vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux).

Pour bénéficier de ce service, vous devez prendre rendez-vous par :

Tél : 03.23.24.74.77 Mail : mairie.bruyeres@wanadoo.fr

Le Comité des Fêtes vous informe



Les premières manifestations de ce début d'année, organisées par le Comité des Fêtes, ont reçu un bon accueil des Bruyéroises et Bruyérois.

Cela renforce notre engagement à toujours vouloir animer notre village tout au long de l'année. Nous avons fait salle comble lors du Loto, en février dernier. C'était le premier loto organisé par le Comité des Fêtes depuis longtemps et ce succès nous conforte dans l'idée de renouveler l'expérience l'an prochain.

En avril, ce sont nos chères « têtes blondes » qui ont investi l'aire de jeux pour une chasse aux œufs pleine de surprises !

Enfin, la traditionnelle brocante du 1er Mai a tenu toutes ses promesses malgré quelques gouttes qui n'ont refroidi ni les exposants ni les nombreux visiteurs venus chercher les bonnes affaires. Cerise sur le gâteau, les musiciens de la Bruyéroise nous ont fait le plaisir de venir animer la mi-journée.



Programme à venir :

La prochaine manifestation organisée par le Comité des Fêtes, le 24 Juin prochain, sera une soirée dansante précédée d'une Paëlla. Le nombre de places étant limité, nous vous recommandons de vous inscrire rapidement si vous voulez passer une soirée festive jusqu'au bout de la nuit !!! Des flyers munis d'un coupon-réponse ont été distribués dans les boîtes aux lettres mi-mai.

Merci à tous de nous aider à faire vivre notre village en participant nombreux aux manifestations que nous vous proposons.

Prochaines manifestations :

Octobre rose, Halloween, Beaujolais Nouveau, Spectacle de Noël



**N'hésitez pas à venir nous aider si vous souhaitez
participer à l'animation de votre village.**

**Vous pouvez nous contacter par mail : jaimemonvillagebruyeres@gmail.com ou au
07 67 91 83 15**

Association AC Bruyéroise



Dernières news du club

2ème Edition « Le Retour des Loups » : le 8 Janvier 2023 au Stade de Bruyères et Montbérault
Gros succès avec plus de 150 Participants et Championnat Départemental UFOLEP
Félicitations à Antoine (2ème), Maxence (3ème) et Bénédicte (1ère)



Résultats des compétitions VTT:

Challenge Départemental sur 6 courses :

- 20-29ans : 1er Maxence TRIQUENEAUX,
3ème Antoine DUPRE,
5ème Antonin LIEDORP

Départemental :

- 20-29ans : 2ème Maxence TRIQUENEAUX,
5ème Antoine DUPRE,
7ème Antonin LIEDORP

Régional :

- 20-29ans : 6ème Maxence TRIQUENEAUX
sélection aux Nationaux

Programme et prévisionnel 2023:

- LOTO en cours d'organisation (date à définir)
- Run & Bike ou Duathlon à Bruyères et Montbérault en attente de date
- Inscriptions ouvertes aux nouveaux bénévoles et adhérents

Les compétiteurs se sont déplacés sur plusieurs Cyclo-cross, VTT et sur plusieurs randonnées



Toute l'actualité de l'association à suivre sur :
<http://www.facebook.com/A.C.bruyeroise>

Qui contacter :

Nicolas Beaudoin 6 rue des Chandeliers 02860 Bruyères et Montbérault
Tel : 06 45 48 18 89 Mail : a.c.bruyeroise@gmail.com

Les Sapeurs-Pompiers de Bruyères et Montbérault



Le 4 décembre 2022, les sapeurs-pompiers de la commune se sont associés aux différentes associations de la commune pour organiser le Téléthon au stade de Bruyères.

Les spectateurs ont ainsi pu assister à une simulation d'intervention d'un feu de véhicule.



Le centre de Bruyères a eu la tristesse d'apprendre la disparition brutale d'un des siens le mardi 9 mai.

Jérôme VIEVILLE était engagé depuis le 01/09/2005 au sein du CPI d'abord en qualité de pompier puis d'infirmier sapeur pompier.

Il laisse derrière lui 2 enfants de 2 et 4 ans.

L'ensemble du personnel s'associe à la douleur de sa famille.

Qu'il repose en paix.

Feu de végétaux : L'été approche...Attention, les feux ne touchent pas que les régions du sud. Un petit rappel à votre vigilance

Bon été à tous !!



Effectifs : Si vous souhaitez rejoindre notre équipe de pompiers volontaires ou d'obtenir des renseignements (SPV ou JSP), contactez le Lieutenant Dominique CANIVET par mail dcanivet@sdiso2.fr ou par tél : 06.03.30.89.00

ASSOCIATION BRUYERES LOISIRS



Assemblée Générale 2023 (exercice 2022)

L'Assemblée Générale de l'association s'est tenue le 11 avril 2023 au PAJ en présence de nombreux élus du Syndicat Scolaire des Coteaux du Laonnois et des adhérents de l'association.



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT :

Printemps 2023 :

Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur le thème "Tour du Monde" a été organisé du 17 au 21 avril 2023. Il a accueilli 20 enfants âgés de 3 à 11 ans et encadrés par Léonie Fayot et Enola De Vlieger.

Été 2023:

Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement des vacances d'été fonctionnera du 10 au 28 juillet 2023. Les enfants âgés de 3 à 13 ans seront encadrés par 9 animateurs sous la direction de Madame Marion Dervillé, titulaire du BAFD. Voir le programme ci-après.



Les dossiers d'inscription sont disponibles en mairie de Bruyères depuis le 30 mai 2023.

Pour tout renseignement : Par mail : bruyeres-loisirs@orange.fr sur le site de la commune <https://bruyeres-et-montberault.fr/fr/>
Mairie de Bruyères et Montbéralut : Tel : 03 23 24 74 77



SEMAINE 1

- 10 JUILLET : ACCUEIL ET ACTIVITÉS SUR CENTRE
- 12 JUILLET : ACTIVITÉS AVEC LE CDSMR
- 13 JUILLET : AXO'PLAGE

SEMAINE 2

- DU 18 AU 21 JUILLET : MINI CAMP À MERLIEUX (20 PLACES 6-13 ANS)
ACTIVITÉS : RALLYE À LA FERME, CALEO CHASSE UX TRÉSORS NATURELS, ATELIERS MOULAGE D'EMPREINTES, OU DE VÉGÉTAUX, JEUX SENSORIELS DANS DIFFÉRENTS MILIEUX, ATELIER PAPIERS RECYCLÉS
- 18 JUILLET : SORTIE À LA FERME DE SOUCHINET ET LA CHÈVRERIE
- 20 JUILLET : PISCINE AU DÔME DE LAON

SEMAINE 3

- 25 JUILLET : PISCINE AU DÔME DE LAON
- 26 JUILLET : ACTIVITÉS AVEC LE CDSMR
- 27 JUILLET : GRAND JEU " OLYMPIADES " PARENT CONVIÉS !
- 28 JUILLET : SORTIE PARC D'ATTRACTION MER DE SABLE



Union Sportive Bruyéroise

Les actualités du club



COUPE DE L' AISNE FOOT à 8

L'équipe A, sous la houlette de Kévin CAILLIEZ se qualifie face à COINCY sur le score de 2 buts à 1 et se projette en finale qui se déroulera le 18 juin 2023 sur le terrain de LA FERRE.

COUPE DE L' AISNE DEPARTEMENTALE FOOT à 8

L'équipe B : Victorieuse 1 /0 face à BRISSY HAMEGICOURT les protégées de Patrick LASNE se qualifient pour la 1/2 finale de la coupe départementale de l'Aisne qui se joue à BRUYERES contre NOUVION EN THIERACHE.



COUPE DE L' AISNE FOOT à 11

Après un tirage qui leur était défavorable, l'équipe de Kevin CAILLIEZ, vient de s'offrir la tête de GAUCHY et se propulse en finale de coupe de l'Aisne Bravo à toute l'équipe !

Rendez-vous le 27 mai à HIRSON pour la finale contre l'entente BCV/LAON en présence de Luis FERNANDEZ présent toute la journée pour remettre les trophées.



L'ECOLE DE FOOT EN MODE PEF



Les éducateurs de l'école de football ont mené d'une main de maître le stage qui s'est déroulé du 24 au 28 avril sur les installations du stade et qui a rassemblé une trentaine de jeunes licenciés du club.

Au programme, des défis axés sur 6 thèmes :

Environnement, Santé, Fair-play, Culture foot,

Engagement citoyen, Règles du jeu et arbitrage.



CHALLENGE CYRIL ELIE

Le 23 avril dernier, nos vétérans se sont inclinés en 1/4 de finale face à CHATEAU THIERRY IEC sur le score de 1 à 5.



COUPE DE L' AISNE SENIORS A

C'est ainsi que la coupe de l'Aisne se termine devant plus de 200 spectateurs venus soutenir notre équipe A qui s'est inclinée au tir au but contre ITANCOURT équipe de R1.



FESTIVAL FOOT U13



Pour la première fois depuis plus de 10 ans, nos U13 ont disputé la finale départementale U13 où seules 16 équipes du département étaient qualifiées. C'est sous un temps capricieux que cette journée s'est déroulée à Laon au stade Levindrey, le 1^{er} avril 2023, Bravo les petits !



RAID AMAZONE 100 % FEMININ

Aurélie DELFOSSE, joueuse au club et Sophie CLAISSE kiné du club se sont engagées pour soutenir l'association ROSEAU qui agit au quotidien pour améliorer la qualité de vie des enfants atteints de leucémie ou d'un autre cancer soignés au CHU de REIMS. Bravo les filles !



GALETTE DES ROIS

Samedi 28 janvier a eu lieu la traditionnelle galette des rois à la salle des fêtes pour un bon moment de partage et de convivialité entre les enfants, les parents et le club.



LABELISATION DU CLUB.



Ce samedi matin, dans le cadre du Label jeunes FFF et de l'accompagnement des clubs, le club recevait la visite des représentants du DAF pour faire l'auto-diagnostic et le point sur la candidature du club.



SPONSORING !

Vous souhaitez apporter votre soutien à l'USB et mettre en valeur votre entreprise au sein du club, alors demandez notre nouveau dossier sponsoring.



INFO

- Challenge Bernard GARNIER . le dimanche 25 juin 2023 toute la journée.
- Date de l'AG le vendredi 30 juin 2023
- La fête du foot le 2 juillet 2023 à partir de 10h00. Restauration sur place.
- Concours de boules le 2 septembre 2023

Mémento des numéros utiles



Numéros d'urgence

URGENCE : QUI APPELER ?

15 Samu
17 Police Secours
18 Pompiers
114 Urgences sms
112 Partout en Europe

Urgence santé

Hopital de Laon.....03 23 24 33 33
Maisonmédicale.....15
Pharmacie.....03 23 24 77 07

Urgences réseaux

ENEDIS Electricité.....0 972 67 50 02
GRDF.....0 800 47 33 33
Noréade Eau et Assainissement.....03 23 04 56 00
SIRTOM.....03 23 26 80 00

Urgences sociales

Assistance aux violences conjugales.....3919
SamuSocial.....115

Les services de voirie du SIRTOM

•Périodicité de ramassage des containers :

Containers	Déchets	Jour	Heure	Semaine
Couvercle Marron	Végétaux du jardin du 01 Avril au 30 Novembre	Mardi	8h45	1 semaine sur 3: 22/05-12/06 03/07-24/0714/08-04/09-25/09-16/10-06/11-27/11
Couvercle Gris	Ordures ménagères Queue de tri	Mardi	5h30	Tous les 15 jours semaine PAIRE
Containers jaune	Emballages et recyclage	Mardi	5h30	Tous les 15 jours semaine IMPAIRE



Tous les autres déchets sont à traiter par les usagers eux-mêmes :

Pour le hameau de Montbérault :

Emballage et Papier : Le lundi à partir de 5H30 Semaine de ramassage IMPAIRE

Ordures ménagères : Le lundi à partir de 5H30 Semaine de ramassage PAIRE

Déchets verts : Le jeudi à partir de 8H45 ramassage 1 semaine sur 3 à partir du 18/05

Contact du Sirtom : tél : 03 23 26 80 00 / <https://www.sirtom-du-laonnois.com/>

Ouverture du Bureau de Poste :

Du lundi au vendredi l'après midi exclusivement de 14h à 17h

Le samedi des semaines impaires de 9h à 12h



Contacter les services municipaux :

Le Secrétariat de Mairie vous accueille selon les horaires d'ouverture suivants :

- Lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Mercredi de 9h à 12h
- Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Samedi permanence de 10h à 12h

• Par téléphone : 03 23 24 74 77 • Par mail : mairie.bruyeres@wanadoo.fr • Via le site officiel de la commune : rubrique « contact » o <https://www.bruyeres-et-montberault.fr>